

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 6 février 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 41<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4207-2022 / Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable et de 1000 MW d'énergie éolienne / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ  
N/D : 1001-148**

---

Chère consœur,

Le 21 décembre dernier, Hydro-Québec annonçait son intention de retirer sa demande dans le dossier mentionné en rubrique ([B-0027](#)).

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose donc sa demande de remboursement de frais respectant la décision procédurale D-2022-134, sous réserve de la poursuite du dossier le cas échéant.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Camille Cloutier*

Par : Me Camille Cloutier, avocate

CC/bz  
p.j. Demande de remboursement de frais du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ  
Laurence Leduc-Primeau, Coordination ROÉÉ